

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 24 MAI 2011

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille onze, et le vingt quatre mai à vingt et une heure,
Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BONIN, Maire.

Date de la convocation
17 mai 2011

Présents: Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Mireille DUVERNOIS, Elsa LAMARCHE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Elisabeth SEVEYRAC, Mrs André JOUVE, Michel DEGUILHEN,

Absents excusés: Mme Henrika LEIBBRAND, Mr Luc PERRIER

Secrétaire de séance : Christelle MONTEREMAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 12 avril 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

SALLE POLYVALENTE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Monsieur le Maire propose de souscrire une assurance dommages ouvrage pour la construction de la salle polyvalente.

Après consultation, il propose de retenir l'offre de SMACL Assurances, garantie L 242.1 pour un montant de 8350,51 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de souscrire une assurance dommages ouvrage ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de SMACL Assurances, pour un montant de 8350,51 € TTC (huit mille trois cent cinquante euros, cinquante et un cents d'euros).

**ASSAINISSEMENT PLUVIAL – MONTEE DU FRAYSSE – AUTORISATION DE
SIGNER LE MARCHE**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de passer un marché par procédure adaptée pour les travaux cités en objet, suite aux intempéries de septembre 2010.

Après consultation, il propose de retenir l'offre du groupement BOYER-JOUVE, pour un montant de 58410 €uros H. T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement BOYER- JOUVE, pour un montant de 58410 € H. T. (cinquante-huit mille euros quatre cent dix euros)

REMISE EN ETAT DE LA CHAUDIERE BOIS

Monsieur le Maire indique qu'une mauvaise qualité du bois livré par l'entreprise JOUVE TP a entraîné des dysfonctionnements de la chaufferie bois nécessitant une remise en état ; l'entreprise CEGELEC a établi un devis de 1590 € HT, qui sera pris en charge par l'entreprise JOUVE TP, conformément à l'article 10 « Conditions de résiliation et manquement aux termes du marché » du CCAP du marché d'approvisionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CEGELEC, d'un montant de 1590 € HT (mille cinq cent quatre-vingt-dix euros H. T.)

– **DECIDE** de mettre cette somme à la charge de l'entreprise JOUVE T. P.

–

SYNDICAT DES RIVIÈRES BEAUME ET DROBIE – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST DE BEAUZON

Monsieur le Maire informe de la notification, en date du 22 avril 2011, par Monsieur le Président du Syndicat des Rivières Beaume et Drobie, de la délibération n°201104-20 du comité syndical du 21 avril 2011, relative à l'élargissement du périmètre du Syndicat pour l'adhésion de la commune de Saint-Genest de Beauzon à la compétence optionnelle de contrôle technique des installations d'assainissement non collectif.

Il fait lecture de la délibération à l'assemblée.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque conseil municipal des communes adhérentes au syndicat se prononce sur l'élargissement du périmètre de compétence du syndicat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

– **ACCEPTE** l'élargissement du périmètre de compétence du Syndicat des Rivières Beaume et Drobie relatif à l'adhésion de la commune de Saint-Genest de Beauzon à la compétence optionnelle de contrôle technique des installations d'assainissement non collectif.

CHAUFFERIE BOIS – BUDGET 2011 - M4

Claudie SEVEYRAC, Maire Adjointe, présente le projet de budget 2011 - M4 CHAUFFERIE BOIS Collective.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.